



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2025-2028



**La Région de
Rambervillers**

**Communauté
de communes**

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet :	
Nom et prénom de l' élu de référence	Christophe LEMESLE
Fonction	Président
Adresse	Maison du territoire 59 B avenue du 11 novembre Quartier Richard 88700 RAMBERVILLERS
Téléphone	03.29.29.42.06
Adresse électronique	<u>accueil@2c2r.fr</u>

Coordination du projet assurée par :	
Nom et prénom des responsables pédagogiques (contact privilégié)	Carole BERTRAND Responsable de service Karine BREGER Chargée de coopération CTG Danièle GALOIS Assistante administrative
Adresse	Maison du territoire 59 B avenue du 11 novembre Quartier Richard 88700 RAMBERVILLERS
Adresses électroniques	<u>enfance@2c2r.fr</u>

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Commune(s)	Nombre d'habitants
Les communes concernées sont : Anglemont, Autrey, Bazien, Brû, Bult, Clémentaine, Deinvillers, Domptail, Doncières, Fauconcourt, Hardancourt, Housseras, Jeanménail, Ménarmont, Ménéil sur Belvitte, Moyemont, Nossoncourt, Ortoncourt, Rambervillers, Romont, Roville aux Chênes, Saint Benoît la Chipotte, Saint-Genest, Saint-Gorgon, Saint Maurice sur Mortagne, Saint-Pierremont, Sainte-Barbe, Sainte-Hélène, Vomécourt, Xafféwillers.	En 2025, la Communauté de Communes compte 30 communes, soit 12 878 habitants.

La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers renouvelle son Projet Éducatif de Territoire – PEdT – et son Plan Mercredi pour la période 2025-2028.

La Communauté de Communes de la région de Rambervillers a élaboré son projet de territoire objectif 2030. Il constitue une démarche volontaire de la collectivité visant à fixer un cap et des trajectoires pour les années à venir. Une volonté partagée par les 30 communes pour dialoguer avec les habitants, acteurs et partenaires du territoire.

La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers a la compétence Services à la personne rattachée à un pôle qui regroupe :

- **La petite enfance**

Une crèche de 25 places avec une dérogation temporaire de 5 places supplémentaires dans l'objectif d'atteindre 30 places pérennes

Un Relais Petite Enfance, 63 assistants maternels inscrits sur la liste du conseil départemental dont environ 40 en activité.

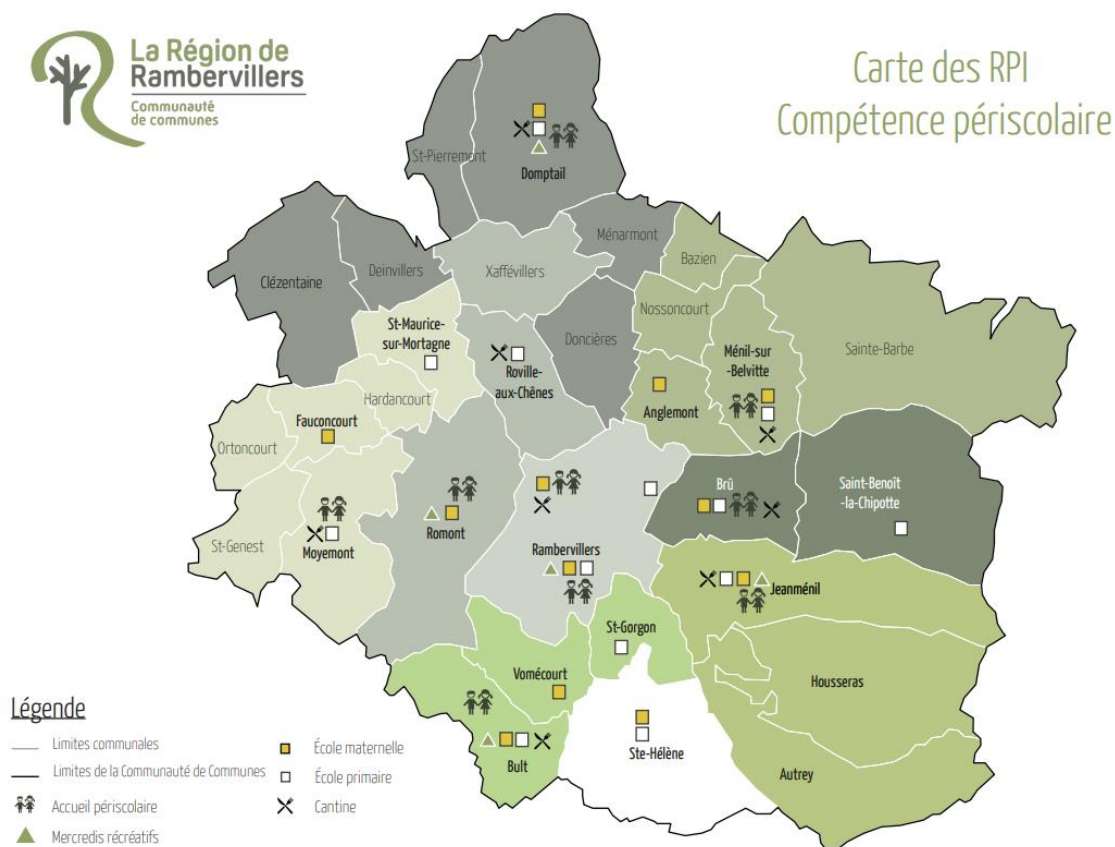
Un projet de construction d'une micro-crèche 12 berceaux avec une ouverture en 2026

- **L'enfance**

Des accueils périscolaires (9 sites)

La restauration scolaire (11 sites)

Les mercredis récréatifs (5 sites dont un site en partenariat avec l'AFT'R)



- **Un dispositif en lien avec le PEDT**

La Convention Territoriale Globale signée en 2021 par l'ensemble des communes du territoire.

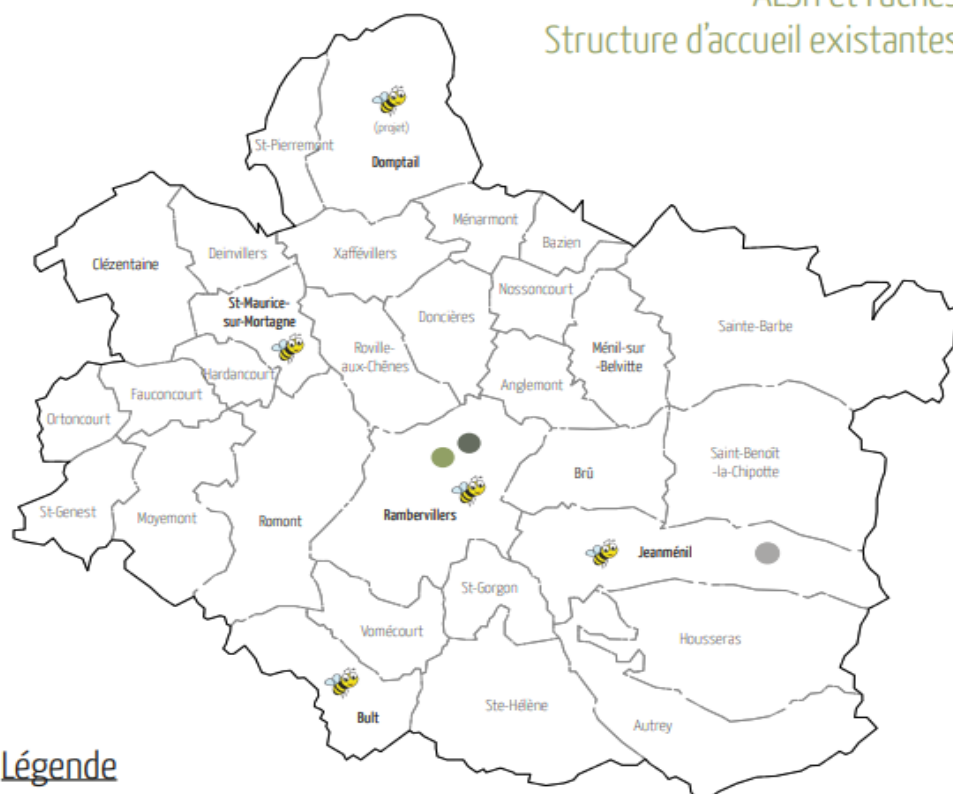
La compétence extrascolaire (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est détenue, sur l'ensemble des vacances scolaires, par 3 gestionnaires :

- Les communes de Rambervillers et de Jeanménil.
- L'Association des Familles du Territoire de Rambervillers (AFT'R). Elle organise aussi des Accueils de Loisirs « les ruches » sur différents villages du territoire lors des vacances de juillet.

COMPÉTENCE EXTRASCOLAIRE

ALSH et ruches

Structure d'accueil existantes



Légende

- Limites de la Communauté de Communes
- - - Limites communales
-  Ruches par l'AFT'R (en juillet)
-  ALSH du Centre social (petites vacances et août)
-  ALSH de Rambervillers (petites et grandes vacances)
-  ALSH de Jeanménil (petites vacances et août)

L'AFT'R propose des activités à destination des enfants et des ados du territoire sur des temps hors périscolaires :

- En 2024/2025 : Danse (flamenco, hip-hop breakdance), Yoga, accueil jeunes dans les villages...

L'AFT'R est également porteur de dispositifs :

- Le **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**, c'est un service ouvert aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et collèges du territoire, après orientation de l'enseignant. C'est un espace éducatif où est apporté à l'enfant un soutien méthodologique nécessaire pour réussir sa scolarité et des activités culturelles et/ou sportives. C'est aussi un espace d'accueil des parents pour les accompagner dans leur fonction parentale.
- Le **Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE)**, c'est un lieu de rencontre, d'échange, d'écoute et de socialisation pour les enfants de moins de 3 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents ou responsables légaux. Il se déroule le jeudi hors vacances scolaires de 8h30 à 11h30 soit dans les locaux du centre social, soit dans ceux de la

médiathèque en présence d'un binôme de professionnelles (référente famille AFTTR et service PMI ou animatrice de la médiathèque ou la référente parentalité crèche de la Communauté de la Commune de la Région de Rambervillers).

Les associations et partenaires du territoire (liste non exhaustive) :

Culturelles & artistiques	Sportives	Environnement
- La médiathèque de Rambervillers - L'AFT'R (Association des Familles du Territoire de Rambervillers) - L'outil en main - Le Syndicat d'Initiative - La Fraternelle - Eteignez la TV - Les copains d'abord - Le musée de la terre - La fonderie Vexlard - La manufacture des grandes Orgues	- La piscine de Rambervillers - Le centre équestre L'Amipoons - Harmonie Corps Santé - Rambervillers Karaté Club - Club Cyclos Secteur de Rambervillers - Club Sportif Rambervillers - La Liberté - Rambuvetais Aquatic Club - Entente Brû-Jeanménil SBH - Jeanménil Shotokan Karaté - Pêcher par plaisir - Société de Tir de Rambervillers - Le Cercle d'Escrime - SRL Handball - Pétanque Rambuvetaise - Gym Boxing Club - SL Rambervillers Basket - Twirling baton Rambervillers	- Arboretum de Corbé St Benoit la Chipotte - Verger conservatoire de de Bult - Jardin botanique de Gondremmer Housseras - Sentier botanique des 6 frères Moyemont - Sicovad - Le lycée d'horticulture de Roville aux Chênes

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEdT :

- ✓ Forte représentation des couples avec enfants
- ✓ Quelques entreprises d'envergure (EGGER...) sur notre territoire
- ✓ Un patrimoine historique, architectural et culturel préservé
- ✓ Offre touristique / récréative accessible (Fraispertuis, Le Kart, ...)
- ✓ Service enfance développé
- ✓ Harmonisation des tarifs pour tous les sites périscolaires avec une meilleure lisibilité pour les familles
- ✓ Mise en place d'un portail familles dématérialisé pour l'accès aux services (crèche, périscolaire, restauration scolaire, ALSH Jeanménil)
- ✓ Présence d'Etablissements scolaires de la maternelle au Lycée (école d'horticulture de Roville aux Chênes)
- ✓ Organisation en RPI
- ✓ Une offre d'accueil extrascolaire couvrant toutes les périodes de vacances scolaires
- ✓ Un centre social qui a la volonté de déployer ses actions sur l'ensemble du territoire avec la mise en place de navette pour les jeunes.
- ✓ Des communes dynamiques qui savent accueillir et organiser des événements en direction des habitants du territoire.
- ✓ Richesse du tissu associatif local
- ✓

Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEdT :

- Baisse de la natalité, vieillissement de la population
- Solde migratoire négatif
- Faible niveau de qualification/diplôme
- Difficulté de recrutement d'animateurs
- Baisse des effectifs dans les établissements scolaires
- Manque de communication sur les différentes offres de services aux familles et aux partenaires
- Manque de concertation dans l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité (handicap, pauvreté – précarité...)
- Manque de mobilisation de certaines familles (mobilité psychologique et culturelle)
- Fracture numérique importante
- Offre en transports collectifs très limitée (destinée surtout au public scolaire)
- Un manque de concertation entre les enseignants, les équipes du périscolaire et les autres acteurs
- Infrastructures sportives limitées dans les villages

L'attraction touristique du territoire en cours de développement.

- Une carte touristique a été réalisée par le service communication – tourisme de la Communauté de communes de la Région de Rambervillers afin de recenser les points d'intérêts (les sentiers pédestres et VTT, le patrimoine, musées, loisirs et parcs d'attraction, jardins botaniques et sentiers écologiques), les événements du territoire (comice agricole, foire aux têtes de veaux, marché nocturne...).
- Une réflexion est en cours au sujet de la création d'un office de tourisme sur le territoire. A ce jour, le syndicat d'initiative apporte les informations aux habitants.

Domaines de compétence acquis :

Commune		EPCI ou SIS
☒	Scolaire	☐
☐	Périscolaire	☒
☐	Nouveau temps périscolaire	☐
☐	Restauration scolaire	☒
☒	Extrascolaire	☐

Dispositifs existants :

- | | |
|--|---|
| ☐ Projet éducatif local | ☐ Contrat dans le domaine de la culture |
| ☐ Contrat éducatif local | ☐ Contrat local d'accompagnement |
| ☐ Contrat de ville | ☒ Convention territoriale globale (CTG) |
| ☐ Contrat animation jeunesse territorialisé | |
- ✓ Un projet de territoire objectif 2030 avec les grands axes à travailler sur notre territoire.
 - ✓ Une Convention Territoriale Globale a été signée par l'ensemble des communes de la région de Rambervillers pour la période 2021 – 2025. Elle fera l'objet d'un renouvellement en 2025.

- ✓ PVD (Petite Ville de Demain) Petites villes de demain vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique.
- ✓ Une étude a été réalisée par le PETR d'Epinal dans le cadre du PAT (Programme Alimentaire Territorial) pour la restauration scolaire du territoire.

Organisation générale de la semaine :

	Accueil périscolaire le mercredi	
Semaine à 4 jours ½	OUI	NON
Semaine à 4 jours	OUI	NON

LE PILOTAGE DU PEdT

Composition :

Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents,...)
- Vice-présidente Services à la Personne de la 2C2R - Elus représentants la Commission Services à la Personne de la Communauté de Communes + les agents des Services à la Personne - Représentant de la Caisse d'Allocations Familiales - Représentant de l'Education Nationale - Représentant du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports	- L'AFT'R (Association des Familles du Territoire de Rambervillers) : Centre Social, accueils extrascolaires, Lieu d'Accueil Enfants Parents etc...	- Représentant intervenants extérieurs locaux - Parents usagers - Acteurs d'associations et de bénévoles

Modalités de pilotage

Le comité de pilotage a été défini mais il n'a pas été réuni. Les questions relatives au PEdT ont été abordées lors des commissions services à la personne.

- Organisation d'un Copil en date du mercredi 19 mars 2025.

Des groupes de travail ont-ils été mis en place ?

☒ Oui ☐ Non

Pour réaliser le bilan du PEdT précédent et définir les axes de travail du prochain, un groupe de travail a été constitué :

- Un avec les agents du pôle services à la personne (bilan, questionnaires aux parents, aux directeurs d'école, aux animateurs, aux enfants et réécriture du PEdT).
- Un avec les agents du pôle services à la personne et la Vice-Présidente Service la personne et la maire de la ville de Rambervillers (mise en commun des données et des actions).

De quelle manière les familles ont-elles été associées à l'élaboration du PEdT ?

Les familles ont été associées indirectement par le biais de 2 sondages :

- un en mai 2024, dont l'objectif était de recueillir leurs avis sur le fonctionnement et la qualité du pôle services à la personne
- un en février 2025, pour évaluer le PEdT

Des actions parentalité sont organisées régulièrement par les structures comme l'AFTR, la médiathèque, c'est aussi un moyen d'écouter leurs besoins, d'adapter les services.

Un comité consultatif restauration a été mis en place en 2024, il permet aux représentants des parents d'élèves de s'exprimer sur la restauration et le fonctionnement global du service.

A quelle fréquence le comité de pilotage se réunit-il pour le suivi du PEdT ?

Le comité de pilotage se réunira au minimum une fois par an (juin mois idéal) pour faire le bilan de l'année écoulée et définir les priorités et les objectifs de la période suivante.

Modalités diverses

Quelles sont les modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEdT ?

Divers canaux de communication sont mis en place par les collectivités et les associations pour diffuser les informations aux familles :

- Les réseaux sociaux de la communauté de communes, des communes et des associations (site internet, page facebook)
- Le MAG de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, publication trimestrielle
- Le portail familles mis en place en 2023 par la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
- La presse locale.
- La communication orale via les agents de terrain.
- Les affiches et flyers à destination des familles

Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées et les raisons ayant conduit à ce choix ?

Les inscriptions pour les temps périscolaires et mercredis récréatifs se font par le biais du portail familles mis en place en 2023 par la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.

Ce portail s'inscrit dans une logique de modernisation des services et vise à offrir plus d'autonomie aux familles en facilitant leur quotidien. Les démarches administratives peuvent être réalisées de chez soi, 24h/24, 7j/7. Ce portail permet de concentrer toutes les informations sur un seul support.

- *Modalités d'inscription pour les activités extrascolaires proposées par l'AFT'R :*

Pour pratiquer ou participer à une activité, l'adhésion à l'Association des Familles du Territoire de Rambervillers est obligatoire. Le coût de la carte d'adhésion est de 8 € par année civile et par famille. L'inscription se fait auprès du secrétariat.

- *Modalités d'inscription pour les activités extrascolaires proposées par la commune de Jeanménil :*

Les inscriptions se font par le biais du portail familles, géré par la commune de Jeanménil.

- *Modalités d'inscription pour les activités extrascolaires proposées par la ville de Rambervillers :*

Les inscriptions se font auprès de la mairie de Rambervillers.

Le tarif des activités est à la séance, à la semaine ou à l'année, il peut varier en fonction du quotient familial.

Contribution financière des familles pour les différents temps périscolaires :

a. Communauté de Communes

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Quotient familial	Tarif ½ Heure Communauté de Communes	Tarif ½ Heure hors Communauté de Communes
0 – 650	0,30€	0,60€
651 – 1150	0,48€	0,96€
1151 et plus	0,63€	1,26€

LA PAUSE MERIDIENNE (Hors repas)

Quotient familial	Tarif Communauté de Communes	Tarif hors Communauté de Communes
0 – 650	1,20€	2,40€
651 – 1150	1,92€	3,84€
1151 et plus	2,52€	5,04€

LES MERCREDIS RECREATIFS

Quotient familial	Journée		½ journée	
	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes
0 – 650	6,56€	13,12€	3,28€	6,56€
651 – 1150	8,93€	17,86€	4,47€	8,93€
1151 et plus	10,50€	21,00€	5,25€	10,50€

Les repas du mercredi sont facturés 5,10 € quel que soit le site fréquenté, contrairement aux repas sur la semaine où les tarifs sont différents selon les prestations.

Objectifs éducatifs du PEdT partagés par l'ensemble des partenaires :

Les objectifs éducatifs qui seront travaillés sur les prochaines années dans le cadre de ce PEDT sont :

Ces derniers ont été définis en lien avec les parcours éducatifs de l'Education Nationale.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, ...) :	
Objectifs	
Contribuer à l'épanouissement et au développement de l'enfant	- Développer l'autonomie - Aider à la construction de limites et de repères - Développer le sens des responsabilités
Apprendre en jouant	- Favoriser les pratiques culturelles, sportives et artistiques - Promouvoir les loisirs comme supports éducatifs et pédagogiques - Développer une démarche scientifique par l'expérience et favoriser l'esprit critique
Favoriser le vivre ensemble	- Promouvoir l'éducation à la citoyenneté - Encourager l'égalité entre les enfants - Renforcer l'inclusion de tous les enfants
Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires, scolaires, extrascolaires, familiaux	- Mobiliser des moyens pour favoriser la communication entre les différents acteurs - Respecter le rythme de l'enfant - Mettre en place des projets communs entre les différents acteurs
Développer la communication entre les acteurs, les familles	- Faire participer les acteurs à des instances existantes (conseil d'école, comité consultatif de restauration scolaire...) - Améliorer la communication entre les acteurs de la communauté éducative et l'information aux familles - Favoriser l'articulation des temps d'échange entre les acteurs d'une journée tout en respectant le domaine de chacun

Périodicité de l'évaluation : annuelle

Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Contribuer à l'épanouissement et au développement de l'enfant	Nombre d'activités enrichissantes et innovantes Type d'outils pour valoriser l'enfant (smileys, images...) Nombre et type de tâches confiées aux enfants pour favoriser l'autonomie et le	Questionnaire à destination des enfants pour recueillir leur ressenti : • Alimentation • Expérimentation • Communication • Locaux

	sens des responsabilités	• Disponibilité des animateurs • Mise en place de routines • Temps d'échanges • Valorisation
Apprendre en jouant	Nombre et type d'activités proposées Nombre de participants (enfants et professionnels) Nombre de partenaires sollicités et dans quel domaine	Ressenti des enfants Bien être apporté Variété des activités Interaction entre les différents acteurs
Favoriser le vivre ensemble	Nombre d'actions menées (citoyenneté, environnement, santé, lien intergénérationnel) Nombre de participants (enfants et professionnels) Nombre de bénévoles impliqué Nombre de formations dispensées aux professionnels	Impact constaté chez les enfants Collaboration éducateurs/ animateurs / enseignants pour l'accompagnement d'enfants en situation de handicap Qualité de la formation dispensée et partage des informations
Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires, scolaires, extrascolaires, familiaux	Nombre et type de moyens mis en œuvre pour communiquer sur les offres éducatives (CLAS, ALSH, club sportif) Nombre de projets en commun	Evaluation par questionnaire de satisfaction Renforcement des partenariats entre les différents acteurs
Développer la communication entre les acteurs, les familles	Nombre de réunion Nombre d'enseignants participants, parents, animateurs Type de support utilisé pour relater des faits	Questionnaire de satisfaction Développement des collaborations Développer des outils

L'ECOLE ET LE PERISCOLAIRE

Les écoles et nombres d'enfants

	Nombre d'enfant concernés (dont présentant un handicap)	Nombre d'établissements concernés
Niveau maternel (moins de 3 ans)	0	0
Niveau maternel (entre 3 et 5 ans)	2	2
Niveau élémentaire	32	4
Niveau secondaire		

Données communiquées par des directeurs d'école soit 13 écoles sur 20 écoles

Organisation en **groupement scolaire** ?

☒ Oui ☐ Non

L'organisation du temps

(un tableau par école si l'organisation est différente)

RPI BRU / SAINT BENOIT LA CHIPOTTE			
ECOLE DE BRU			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 8h20		
Temps scolaire	8h20 - 11h40		
Restauration scolaire	11h40 - 13h30		
Temps scolaire	13h30 - 16h10		
Accueil périscolaire	16h10 - 19h30		
PROJET D'ECOLE	Enrichissement du vocabulaire et ouverture sur les arts		

ECOLE DE SAINT BENOIT LA CHIPOTTE			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 8h00		Trajet car de 8h00 à 8h10
Temps scolaire	8h20 - 11h40		Accueil des enfants à 8h10
Restauration scolaire	12h00 - 13h30		Trajet car de 11h40 à 12h00 et de 13h10 à 13h20
Temps scolaire	13h30 - 16h10		Accueil des enfants à 13h20
Accueil périscolaire	16h30 - 19h30		Trajet car de 16h10 à 16h30
PROJET D'ECOLE	Non communiqué		

RPI BULT / SAINT GORGON / VOMECOURT			
ECOLE DE BULT			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 8h30	6h30 - 19h30	
Temps scolaire	8h30 - 11h30		
Restauration scolaire	11h30 - 13h15		
Temps scolaire	13h15 - 16h15		
Accueil périscolaire	16h15 - 19h30		
PROJET D'ECOLE	Non communiqué		

ECOLE DE SAINT GORGON			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 8h15		Trajet car de 8h15 à 8h30
Temps scolaire	8h45 - 11h45		Accueil des enfants à 8h30
Restauration scolaire	12h00 - 13h00		Trajet car de 11h45 à 12h00 et de 13h00 à 13h15
Temps scolaire	13h35 - 16h35		Accueil des enfants à 13h15
Accueil périscolaire	16h50 - 19h30		Trajet car de 16h35 à 16h50
PROJET D'ECOLE	Non communiqué		

ECOLE DE VOMECOURT			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 8h15		Trajet car de 8h15 à 8h20
Temps scolaire	8h20 - 11h20		
Restauration scolaire	11h25 - 13h00		Trajet car de 11h20 à 11h25 et de 13h00 à 13h05
Temps scolaire	13h10 - 16h10		Accueil des enfants à 13h05
Accueil périscolaire	16h15 - 19h30		Trajet car de 16h10 à 16h15
PROJET D'ECOLE	Non communiqué		

RPI CLEZENTAIN / DEINVILLERS / DOMPTAIL / DONCIERES / MENARMONT / SAINT PIERREMONT			
ECOLE DE DOMPTAIL			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 8h30	6h30 - 19h30	
Temps scolaire	8h30 - 11h45		
Restauration scolaire	11h45 - 13h30		
Temps scolaire	13h30 - 16h15		
Accueil périscolaire	16h15 - 19h30		
PROJET D'ECOLE	Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions, développer la motricité fine et globale des élèves en fixant davantage leur attention au travers d'activités physiques particulières (patinage, cirque, randonnée, yoga, activités artistiques), poursuivre la découverte de son environnement proche et plus éloigné		

RPI AUTREY / HOUSSERAS / JEANMENIL			
JEANMENIL MATERNELLE			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 8h25	6h30 - 19h30	Dont trajet à pied de 8h15 à 8h25
Temps scolaire	8h25 - 11h55		
Restauration scolaire	11h55 - 13h35		Dont trajet à pied de 11h55 à 12h10 et de 13h20 à 13h35
Temps scolaire	13h35 - 16h05		
Accueil périscolaire	16h10 - 19h30		Dont trajet à pied de 16h10 à 16h20
PROJET D'ECOLE	Non communiqué		
JEANMENIL PRIMAIRE			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 8h30	6h30 - 19h30	Dont trajet à pied de 8h15 à 8h30
Temps scolaire	8h30 - 12h00		
Restauration scolaire	12h00 - 13h30		Dont trajet à pied de 12h00 à 12h15 et de 13h20 à 13h30
Temps scolaire	13h30 - 16h00		
Accueil périscolaire	16h00 - 19h30		Dont trajet à pied de 16h00 à 16h20
PROJET D'ECOLE	Non communiqué		

RPI ANGLEMONT / BAZIEN / MENIL SUR BELVITTE / NOSSONCOURT / SAINTE BARBE			
ECOLE D'ANGLEMONT			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 8h15		Trajet car de 8h15 à 8h25
Temps scolaire	8h25 - 11h40		
Restauration scolaire	11h40 - 13h30		Trajet car de 11h40 à 11h45 et de 13h25 à 13h35
Temps scolaire	13h40 - 16h25		Accueil des enfants à 13h35
Accueil périscolaire	16h30 - 19h30		Trajet car de 16h25 à 16h30
PROJET D'ECOLE	Un axe disciplinaire avec un accent sur la compréhension (compréhension des textes, richesse du vocabulaire, langage et expression orale, compréhension mathématiques - résolution de problème Un axe transversal avec le partenariat école parents (rdv réguliers, école ouverte aux parents, ENT, partenariat avec l'association de parents...) Un axe complémentaire avec les jeux de société (semaine du jeux, après-midi banalisée, classe échecs...) et les nouvelles technologies (numérique, programmation, impression 3D...) Procédure de labélisation E3D pour l'école.		

ECOLE DE MENIL SUR BELVITTE			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 8h30		
Temps scolaire	8h30 - 11h45		
Restauration scolaire	11h45 - 13h45		
Temps scolaire	13h45 - 16h30		
Accueil périscolaire	16h30 - 19h30		
PROJET D'ECOLE	Identique au projet d'Anglemont		

RPI FAUCONCOURT / HARDANCOURT / MOYEMONT / ORTONCOURT / SAINT GENEST / SAINT MAURICE SUR MORTAGNE			
ECOLE DE FAUCONCOURT			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 7h55		Trajet car de 7h55 à 8h10
Temps scolaire	8h20 - 11h20		Accueil des enfants à 8h10
Restauration scolaire	11h30 - 12h55		Trajet car de 11h20 à 11h30 et de 12h55 à 13h10
Temps scolaire	13h20 - 16h20		Accueil des enfants à 13h10
Accueil périscolaire	16h30 - 19h30		Trajet car de 16h20 à 16h30
PROJET D'ECOLE	Non communiqué		

ECOLE DE MOYEMONT			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 8h30		
Temps scolaire	8h30 - 11h30		
Restauration scolaire	11h30 - 13h30		
Temps scolaire	13h30 - 16h30		
Accueil périscolaire	16h30 - 19h30		
PROJET D'ECOLE	S'impliquer dans un projet commun, sensibiliser les élèves sur l'importance d'actions individuelles utiles pour favoriser l'intérêt commun, respecter les autres et se montrer bienveillant.		

ECOLE DE SAINT MAURICE SUR MORTAGNE			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 7h55		Trajet car de 7h55 à 8h15
Temps scolaire	8h15 - 11h15		
Restauration scolaire	11h30 - 12h55		Trajet car de 11h15 à 11h30 et de 12h55 à 13h15
Temps scolaire	13h15 - 16h15		
Accueil périscolaire	16h30 - 19h30		Trajet car de 16h15 à 16h30
PROJET D'ECOLE	Non communiqué		

RAMBERVILLERS			
ECOLE DE JULES FERRY MATERNELLE ET ELEMENTAIRE			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 8h25	6h30 - 19h30	Dont trajet à pied de 8h10 à 8h25
Temps scolaire	8h25 - 11h40		
Restauration scolaire	11h40 - 13h25		Dont trajet à pied de 11h40 à 12h00 et de 13h10 à 13h25
Temps scolaire	13h25 - 16h10		
Accueil périscolaire	16h10 - 19h30		Dont trajet à pied de 16h10 à 16h25
PROJET D'ECOLE	Voir annexe (sera renouvelé à la rentrée 2025/2026)		
ECOLE DU PARMOULIN			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 8h20		
Temps scolaire	8h20 - 11h50		
Restauration scolaire	11h50 - 13h30		Dont trajet car de 11h55 à 12h05 et de 12h55 à 13h15
Temps scolaire	13h20 - 15h50		Accueil des enfants à 13h15
Accueil périscolaire	15h50 - 19h30		
PROJET D'ECOLE	Voir annexe (sera renouvelé à la rentrée 2025/2026)		
ECOLE DU VOID REGNIER			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 8h15		Trajet car de 8h15 à 8h25
Temps scolaire	8h30 - 12h00		Accueil des enfants à 8h25
Restauration scolaire	12h00 - 13h30		
Temps scolaire	13h30 - 16h00		
Accueil périscolaire	16h10 - 19h30		Trajet car de 16h00 à 16h10
PROJET D'ECOLE	Voir annexe (sera renouvelé à la rentrée 2025/2026)		

RPI ROMONT / ROVILLE AUX CHENES / XAFFEVILLERS			
ECOLE DE ROMONT			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 8h20	6h30 - 19h30	
Temps scolaire	8h20 - 11h50		
Restauration scolaire	11h50 - 13h35		Dont trajet car de 11h50 à 12h00 et de 13h15 à 13h35
Temps scolaire	13h35 - 16h05		
Accueil périscolaire	16h10 - 19h30		
PROJET D'ECOLE	Non communiqué		

ECOLE DE ROVILLE AUX CHENES			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	6h30 - 8h20		Trajet car de 8h20 à 8h30
Temps scolaire	8h30 - 12h00		
Restauration scolaire	12h00 - 13h35		
Temps scolaire	13h45 - 16h15		Accueil des enfants à 13h35
Accueil périscolaire	16h35 - 19h30		Trajet car de 16h15 à 16h35
PROJET D'ECOLE	Parcours santé : alimentation, hygiène corporelle, sommeil et écran Parcours citoyen : recyclage (viv'r'assis et piles solidaires), tri sélectif compost,journée handisport PEAC: Théâtre, chant, médiathèque, musée Axes de travail en classe: enrichissement langage oral, travail sur la compréhension écrite; utilisation fréquente d'outils informatiques, améliorer relation avec parents; proposer des ouvertures culturels.		

RPI GRANDVILLERS / SAINTE HELENE			
ECOLE DE SAINTE HELENE			
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi récréatif	Observations
Accueil périscolaire	7h00 - 8h25		Trajet car de 8h25 à 8h35
Temps scolaire	8h40 - 11h40		Accueil des enfants à 8h35
Restauration scolaire	11h55 - 13h30		Trajet car de 11h45 à 11h55 et de 13h25 à 13h35
Temps scolaire	13h40 - 16h40		Accueil des enfants à 13h35
Accueil périscolaire	16h55 - 18h30		Trajet car de 16h45 à 16h55
PROJET D'ECOLE	Développer une culture littéraire S'exprimer dans un langage syntaxiquement correct et précis Développer l'attention et la concentration Entraîner au raisonnement logique Apprendre à résoudre des problèmes		

Les enfants de Sainte-Hélène sont rattachés au périscolaire de Grandvillers qui ne fait pas partie de la Communauté de Communes. La restauration scolaire a lieu sur le périscolaire de Grandvillers.

Dans une volonté d'équité de traitement entre les habitants du territoire de la 2C2R, les élus communautaires ont décidé d'appliquer une participation d'1 €/ repas/ enfant aux familles résidant sur la commune de Sainte-Hélène dont les enfants fréquentent le RPI Grandvillers/Sainte-Hélène pour la restauration scolaire sur le site Grandvillers.

Le périscolaire

Intervenants extérieurs			
Associations socio-culturelles et autre	Associations sportives	Bénévoles, parents	Autres intervenants
- AFTR - Ecole de musique de la communauté de communes de Rambervillers - Médiathèque Développer de nouveaux partenariats (ex : Les copains d'abord, troupe de théâtre, l'outil en main)	Piscine de Rambervillers - Rencontrer des associations pour échanger sur la possibilité d'interventions, de partenariats	- Des parents volontaires pour faire découvrir leur métier (ex boulanger) - Un bénévole du club Jeanménil Shotokan karaté - Solliciter plus de parents pour présenter leur métier - S'associer aux commerçants de la ville de Rambervillers	- Des artistes dans le cadre du festival Drôles de Zigotos (interventions artistiques avant le festival) - Des artistes dans le cadre de la résidence passerelle (année 2025, peut être année 2026, 2027) - Se tenir au courant des animations ponctuelles sur le territoire et s'y associer si possible

L'écriture du projet éducatif a-t-il été écrit en collaboration avec l'équipe enseignante pour assurer la complémentarité ?

☒ Oui ☐ Non

Pour permettre la définition collégiale des objectifs éducatifs, un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des établissements scolaires, des accueils périscolaires ou structures proposant des activités extra et périscolaires.

Sur les 23 questionnaires rendus, 13 directeurs d'école et 10 responsables de sites préscolaires ont répondu.

Les résultats ont été présentés lors du comité de pilotage.

Est-il ou sera-t-il présenté en conseil d'école ? (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

☒ Oui ☐ Non

Une fois validé par les différentes instances compétentes, il sera transmis dans les différents établissements concernés.

Des modalités contractuelles existent-elles entre l'organisateur et les partenaires ?

☒ Oui ☐ Non

En fonction des projets mis en place, des conventions seront signées.

Formation :

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?	
☒ Oui	☒ Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD) ☒ Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...) ☒ Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation)
☐ Non	

Nombre de personnes concernées : l'ensemble des animateurs périscolaires soit 40 personnes. Une volonté de mutualiser des actions de formations émerge auprès des différents partenaires (gestionnaire des ALSH, communes).

Avancement de la démarche de formation :

Les animateurs du périscolaire ont accès aux formations dans le cadre du plan formation de la collectivité.

Sur le territoire, une action de formation BAFA est organisée au moins 1 fois par an, par la ligue de l'enseignement, dans les locaux de l'AFTR. Les 3 gestionnaires ALSH du territoire privilégieront donc cette action de formation.

Des formations sont dispensées régulièrement : PSC1, exercice d'évacuation en cas d'incendie, utilisation des extincteurs, HACCP, PRAP

Des formations ponctuelles sont organisées :

*En 2024, une formation valeur de la laïcité pour 2 animatrices du périscolaire

*En 2025, une action de sensibilisation à l'inclusion des enfants en situation de handicap a été dispensée auprès des animateurs du périscolaire, des animateurs de l'AFTR (1 personne) et 2 ATSEM de la commune de Jeanménil. L'objectif étant de fédérer les acteurs de l'enfance – jeunesse autour d'une thématique commune.

Obtention d'un diplôme par le biais de la VAE : pas d'agent concerné à ce jour

Thématiques de formations à privilégier :

Handicap, enfants difficiles, mener des séances d'activités, informatique, harcèlement scolaire...

Pour les enfants de deux et trois ans, sur quel temps a lieu la sieste ?

☐ Périscolaire ☐ Scolaire ☒ Périscolaire et scolaire

Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?

Pour l'accueil du matin et du soir, les équipes mettent en place différents ateliers (jeux libres, coin lecture, jeux d'imitation et de construction, coin détente etc.) pour que les jeunes enfants puissent démarrer et terminer leur journée à leur rythme.

Si un enfant ne souhaite pas participer à une activité, son choix est respecté.

Le temps du midi est consacré au repas et aux règles d'hygiène. Le rythme de l'enfant est respecté. Néanmoins, le déplacement de l'école vers la cantine et inversement par un transport scolaire réduit ce temps de repas.

Comment envisagez vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

Il est important de définir ces temps de transition car ils se répètent souvent au cours de la journée et pour aider l'enfant à prendre ses repères dans la journée.

Il s'agit de :

- *Prévenir les enfants d'un changement à venir
- *Rendre les transitions agréables (ex chantonner une chanson, donner de petites responsabilités...)
- *Faire preuve de patience et d'indulgence (ne pas brusquer les enfants)
- *Utiliser la technique du si alors (ex si tu te laves les mains maintenant, tu pourras choisir ta chaise rapidement)
- *Utiliser une horloge pour le repère dans le temps
- *Favoriser le renforcement positif (ex : bravo, un smiley...)

LE PROJET EDUCATIF PERISCOLAIRE

1. La nature des activités proposées

Les activités sont proposées en fonction des modalités d'accueil (temps d'accueil du matin, du midi, du soir et mercredi récréatif).

- **Temps d'accueil du matin :**

Accueil de l'enfant avec ses parents

Activités : jeux libres, dessins, lecture, temps calme

Aide à la préparation pour le départ pour l'école (rangement, toilettes, habillage...)

- **Temps d'accueil du midi :**

Passage aux toilettes

Installation des enfants à table

Prise du repas dans une ambiance conviviale entre les enfants et les animatrices

A la fin du repas, temps calme puis jeux de société ou lecture, si le temps le permet jeux libres dans la cour

Aide à la préparation pour le départ pour l'école (rangement, toilettes, habillage...)

Départ vers le transport scolaire ou l'école

- **Temps d'accueil du soir :**

Passage aux toilettes

Goûter

Temps d'aide aux devoirs pour les plus grands 2 jours par semaine, les petits sont en activité libre (dessin ou lecture)

Activités : jeux libres, dessins, lecture, temps calme, manuelles, atelier projet

Accompagnement de l'enfant vers le parent lors du départ avec échange et point sur la journée

- **Mercredis récréatifs :**

Un planning est établi de vacances à vacances. Pour chaque période, les animateurs travaillent selon un roulement. Différentes activités sont proposées afin d'offrir une diversité :

- Sport
- Cuisine
- Grands jeux
- Eveil corporel
- Activités manuelles, scientifiques, culturelles, artistiques
- Sorties culturelles...

Selon ses moyens matériels, ses locaux, ses compétences, chaque équipe établit son planning qui est ensuite validé par le pôle services à la personne.

Le budget alloué est identique pour les 5 sites.

Une sortie et/ou une activité commune est proposée à chaque période.

2. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos

Les mercredis récréatifs se déroulent sur les sites de Bult, Domptail, Jeanménil, Rambervillers et Romont avec les mêmes règles. Les inscriptions des enfants se font de la même façon que pour la semaine, via le portail familles. Les intentions pédagogiques sont les mêmes que celles des autres jours.

L'inscription peut se faire soit :

✓ à la journée de 6h30/7h à 18h30/19h selon les réservations

✓ à la demi-journée de 6h30/7h à 13h30 ou de 12h à 18h30/19h avec ou sans repas cantine

Un accueil échelonné est mis en place :

✓ pour l'arrivée entre 6h30/7h00 et 9h00 ou entre 12h00 et 13h30

✓ pour le départ entre 11h30 et 13h30 ou entre 17h00 et 18h30/19h00

La répartition des temps respectifs d'activités et de repos sur les mercredis récréatifs se déroule comme suit :

Horaires organisation de l'équipe	Objectifs	Rôle de l'animateur
7h00-9h00 : Accueil échelonné	Respecter le rythme de l'enfant.	Il est accueillant poli, souriant, sécurisant pour les enfants et les parents. Il est à l'écoute.
7h00-9h00 : Activités au choix Jeux de société, dessins, lecture, discussions et ateliers	Favoriser l'autonomie par le choix. Favoriser l'échange entre les enfants.	Il propose des activités calmes, libres et sécurisées. Il surveille, il observe et/ou joue.
9h00-9h15 : Rassemblement et passage aux toilettes	Sécuriser l'enfant en lui expliquant la journée	Il lance la dynamique de la journée et rassure. Il veille à l'hygiène.
9h15-9h30 Collation du matin	Respecter le rythme de vie et les règles de vie et d'hygiène	Il veille à l'hygiène et fait respecter les règles de vie.
9h30-11h00 Activité commune	Favoriser l'éveil la curiosité l'imagination le développement de la personnalité. Favoriser l'activité physique. Respecter l'environnement.	Il veille à la sécurité, il anime joue et fait respecter les règles. Il favorise une motivation de jeu et veille à la participation de tous.
11h00-11h30 Retour au calme Rangement de l'activité et passage aux toilettes	Favoriser la responsabilisation des enfants. Respecter l'hygiène, les règles de vie en collectivité. Respecter le matériel, les locaux ou l'environnement.	Il montre l'exemple, range, guide, aide et favorise la prise de conscience de l'hygiène.
11h30-13h30 Sortie échelonnée pour les enfants qui ne déjeunent pas	Respecter le rythme de vie. Favoriser le dialogue avec les parents.	Il assure la relation avec la famille et une bonne communication.

11h30- 13h30 Repas pour les enfants qui déjeunent et rangement table	Faire respecter les règles de vie en collectivité, d'hygiène. Apprendre à se servir, couper, débarrasser, respecter la nourriture. Favoriser le goût. Favoriser l'entre-aide et l'autonomie.	Il aide les enfants, montre l'exemple, évite le gaspillage, veille à la bonne tenue à table et au bon déroulement des repas. Il veille à l'hygiène et à la prise et des températures. Il fait la vaisselle et range la salle.
13h30-14h30 Temps calme (sieste pour les plus petits) et moments de paroles pour les plus grands sur leurs souhaits.	Respect du rythme de vie. Favoriser l'échange la prise de parole l'autonomie.	Il écoute surveille et fait respecter le calme et le sommeil des petits si nécessaire
14h30-16h00 Explications pour ceux qui sont inscrits en demi-journée et participent aux activités puis démarrage des activités	Sécuriser l'enfant en lui expliquant l'activité qui va être faite ou lui donner les consignes si nécessaire. Favoriser l'imagination, la créativité le développement l'éveil culture, l'exercice physique, le respect et l'entre-aide.	Il est clair et précis dans ses explications. Il lance la dynamique de jeu, il veille à la sécurité, il joue, observe, mène, aide et rassure. Il attise la curiosité.
16h00-16h30 Goûter	Respecter le rythme de vie et les règles de vie et d'hygiène	Il veille à l'hygiène et fait respecter les règles de vie.
16h30-16h45 Rangement passage aux toilettes A partir de 17h00 Départ des enfants	Favoriser la responsabilisation des enfants. Respecter l'hygiène, les règles de vie en collectivité. Respecter le matériel, les locaux ou l'environnement.	Il montre l'exemple, range, guide, aide et favorise la prise de conscience de l'hygiène.

3. Les modalités de participation des mineurs (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Chaque enfant accueilli sur le site sera convié à participer à une activité manuelle, physique ou autre adaptée à son âge. Ils participent également à la vie sur l'accueil (rangement, nettoyage, accompagnement des plus jeunes, etc...).

Si un enfant n'est pas intéressé par une activité proposée, il pourra se diriger à sa convenance vers un autre atelier ou ne rien faire s'il le désire.

Ces points devront être obligatoirement traités dans les différents projets pédagogiques.

4. Les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Les conditions d'accueil sont présentées dans le projet pédagogique.

Quel accompagnement envisagez-vous pour les enfants en situation de handicap ?

La préparation de l'accueil de l'enfant est réalisée en co-construction avec la famille, elle comprend l'adaptation du planning de l'enfant (mi-temps, choix des journées d'accueil, nombre de jours minimum...).

Il s'agit aussi d'envisager dans la mesure du possible la présence d'un AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) ou d'un animateur formé.

Quelles formations pour l'encadrement des enfants en situation de handicaps ?

Les animateurs issus de la fonction publique pourront bénéficier des formations dispensées par le CNFPT.

Dans le cas où une problématique précise pourrait être rencontrée, la collectivité pourra également organiser une formation avec d'autres organismes de formation et l'ouvrir aux autres opérateurs.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), quelles relations sont envisagées avec l'équipe enseignante et la famille ?

Projet d'accueil individualisé qui définit les adaptations apportées à la scolarité de l'enfant ou de l'adolescent : régimes alimentaires, aménagements d'horaires, dispenses de certaines activités et activités de substitution. Il peut être élaboré pour permettre aux élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période de poursuivre leur scolarité.

Au moment de l'inscription, les familles doivent signaler la situation de l'enfant via le portail familles.

Quand un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est validé par un professionnel de la santé, les équipes sont informées et échangent avec les familles pour connaître la démarche à suivre.

Un classeur est à disposition sur chaque site (également lors des mercredis récréatifs) avec le protocole de chaque enfant détaillé accessible au personnel.

Dans le cadre d'un traitement médicamenteux, chaque enfant concerné a une trousse à son nom avec son ordonnance et son médicament, le tout sous clé dans une armoire à pharmacie.

La question des PAI fait l'objet d'échanges lors des rencontres avec l'équipe enseignante.

5. Les modalités de fonctionnement de l'équipe (constituée du directeur, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs) :

Structure :	Nom :	lundis, mardis, jeudis et vendredis :	mercredis
		Personnel mis à disposition	
Bru :	Accueil périscolaire et restauration scolaire de Bru	1 responsable (2C2R) 3 animateurs (2C2R)	
Bult :	Accueil périscolaire et restauration scolaire de Bult	1 responsable (2C2R) 2 animateurs (2C2R)	1 responsable (2C2R) 2 animateurs (2C2R)
Domptail :	Accueil périscolaire et restauration scolaire de Domptail	1 responsable (2C2R) 2 animateurs (2C2R)	1 responsable (2C2R) 3 animateurs (2C2R)
Jeanménil :	Accueil périscolaire et restauration scolaire de Jeanménil	1 responsable (commune de Jeanménil) 4 animateurs (2C2R)	1 responsable (2C2R) 3 animateurs (2C2R)
Ménil Sur Belvitte :	Accueil périscolaire de Ménil Sur Belvitte	1 responsable (2C2R) 2 animateurs (2C2R + AFTR)	
Moyemont :	Accueil périscolaire et restauration scolaire de Moyemont	1 responsable (2C2R) 2 animateurs (2C2R)	
Rambervillers	Accueil périscolaire de Jules Ferry	1 responsable (2C2R) 3 animateurs (2C2R)	1 responsable (2C2R) 4 animateurs (2C2R) + 2 animateurs (AFTR)
	Restauration scolaire Jules Ferry	1 responsable (2C2R) 3 animateurs (2C2R)	

	Accueil périscolaire de Parmoulin	1 responsable (2C2R) 1 animateur (2C2R)	
	Restauration scolaire Void Regnier	1 responsable (2C2R) 5 animateurs (2C2R)	
Romont – Roville aux Chênes	Accueil périscolaire de Romont Restauration scolaire Roville aux Chênes	1 responsable (2C2R) 1 animateur (2C2R)	1 responsable (2C2R) 2 animateurs (2C2R)

Pour la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, l'ensemble des sites périscolaires est coordonné par la responsable du pôle Services à la Personne. 3 animateurs supplémentaires dits « itinérants » ont pour tâche de compléter les équipes et de remplacer leurs collègues absents.

Les animateurs sont amenés à prendre leur repas avec les enfants dont ils ont la charge éducative et pédagogique.

Les autres gestionnaires recrutent leur personnel. Afin de permettre le respect de normes d'encadrement avec des agents qualifiés et expérimentés des mises à disposition peuvent être mises en place d'un opérateur à l'autre.

6. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés :

Les locaux utilisés sont mis à disposition par les communes ou la Communauté de Communes et sont aménagés de manière à accueillir les enfants dans de bonnes conditions. En accord avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI), la Communauté de Communes vérifie :

- Les registres de sécurité
- La mise en conformité demandée par la dernière visite de la commission de sécurité qui a été réalisée
- Les extincteurs
- La qualité de l'air
- Le diagnostic amiante
- Les contrats de maintenance,
- Le récépissé de déclaration auprès des Services Vétérinaires si de la restauration est proposée
- Les assurances des locaux

Chaque utilisation de locaux appartenant à une autre collectivité fait l'objet d'une convention précisant l'ensemble des modalités de mise à disposition.

Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.) ?

☐ Oui ☒ Non

Chaque structure a ses propres locaux. Seul 1 périscolaire dispose de locaux dans les mêmes bâtiments que l'école (site de restauration scolaire dans l'école du Void Regnier Rambervillers).

Les locaux sont-ils accessibles et adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap ? (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

☒ Oui ☐ Non

Pour l'accueil de certains types d'handicaps moteurs les familles pourront être dirigées vers des sites particuliers (locaux plus adaptés).

Des périscolaires sont au rez de chaussée (Romont, Rambervillers, Jeanménil, Bult).

Un plan de construction pluriannuel de nouveaux périscolaires est prévu en tenant compte des normes en vigueur.

Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.) ?

☒ Oui ☐ Non

L'utilisation des locaux est faite exclusivement sur des temps périscolaires et de restauration scolaire, sauf celui de Jules Ferry Rambervillers car la communauté de communes de la région de Rambervillers est propriétaire.

7. La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Du fait des transports effectués en bus entre les sites périscolaires et les écoles, les enseignants et les animateurs ne se croisent jamais physiquement. C'est pour cette raison qu'il est préconisé que les équipes enseignantes et les animateurs puissent se rencontrer régulièrement de manière formelle pour assurer la complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant.

Une première rencontre en septembre permettra à chacun de faire connaissance et de mettre en cohérence les projets d'école et les projets pédagogiques de l'accueil de loisirs et de réfléchir sur des projets communs. Une autre en cours d'année sera l'occasion de faire un premier bilan est de concrétiser les éventuelles actions communes.

Il serait intéressant qu'à l'issue de ces temps d'échanges, d'articuler sur les semaines des temps d'activités en complémentarité. Par exemple, si les temps d'activités sportives se font les lundis et les jeudis sur les temps scolaires, les animateurs périscolaires pourront proposer des jeux sportifs le mardi et vendredi,

De même, les équipes peuvent compléter des projets d'apprentissages spécifiques. Les enfants pourront par exemple aborder la même thématique avec une approche plus ludique.

La proposition de créer des outils en commun est à envisager pour améliorer la complémentarité et la cohérence éducative (ex : règles de vie, documents d'informations).

8. L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Les inscriptions sont validées par le service pôle à la personne de la communauté de communes de la Région de Rambervillers après que le dossier soit complet.

Une communication avec les familles existe via le site internet de la collectivité, les réseaux sociaux et le portail familles. Les informations partagées concernent les menus, les tarifs, les activités, le règlement, le PEDT, la CTG, les changements au règlement intérieur...

Pour accueillir toutes les familles une tarification dégressive est appliquée en fonction du quotient familial (cf p 10 et 11 pour les QF et tarifs)

L'inclusion des enfants en situation de vulnérabilité (handicap, difficultés sociales et culturelles) est possible grâce au partage des informations importantes entre les familles, l'équipe enseignante et les animateurs périscolaires.

Il est important que l'accompagnement par les AESH sur les temps scolaires puisse être prolongé sur les accueils périscolaires et extra-scolaires et notamment sur les temps de cantine pour poursuivre la prise en charge dans l'intérêt de l'enfant.

9. Mise en valeur de la richesse des territoires (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Pour permettre la valorisation et la découverte du territoire, les activités proposées les mercredis devront être prioritairement réfléchies en mettant à contribution les structures existantes. Voici quelques actions à développer ou à pérenniser :

- l'organisation de créneaux sur la piscine de Rambervillers
- le prêt d'ouvrage sur la médiathèque de Rambervillers
- l'éveil musical et la découverte des instruments de musique par l'école de musique, la mise en place de spectacle avec des activités comme fil rouge tout au long de l'année (comédie musicale, chorale)
- la mise à contribution des associations sportives (l'intervention du Club de Cyclos de Rambervillers dans les activités dans le cadre de la « Semaine du vélo », convention avec un club sportif mettant à disposition un éducateur sportif etc.)
- recours à des bénévoles pour faire découvrir des savoirs faire et le patrimoine (via une convention de bénévolat)

10. Le développement d'activités éducatives de qualité (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Pour atteindre cet objectif, chaque année, les différentes équipes éducatives (périscolaire et mercredi récréatif) doivent rédiger un projet pédagogique. Il est important que l'ensemble des animateurs puissent accueillir les enfants et leurs familles en respectant les objectifs de ce PEdT tout en prenant en compte la réalité de chaque site (public, locaux, moyens matériels etc....).

Chaque projet pédagogique est validé par la responsable du pôle service à la personne qui vérifie que les objectifs opérationnels permettent des activités pédagogiques de qualité et variées et adaptées à l'âge des enfants.

Une thématique générale est définie annuellement par les équipes d'animation. Dans le cadre du PEdT, les animateurs de l'AFTR mis à disposition sont sollicités pour participer à la conception des activités des mercredis récréatifs.

Pour assurer une continuité dans les activités, les responsables des mercredis récréatifs participent à une première réunion avec l'agente administrative du pôle service à la personne en charge du fonctionnement du mercredi à chaque période. Cet échange permet de définir les thématiques. Ensuite les responsables se réunissent avec leur équipe avant chaque période (de vacances à vacances) pour élaborer un planning d'animations diversifiées : culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives. Une validation est effectuée par la responsable du pôle service à la personne. Ces

rencontres permettront également de planifier la mise en place d'actions communes : sorties, spectacles, expositions, festivals, etc.
La Fête de l'Enfance, la semaine du Vélo sont des exemples d'événements qui sont déjà mis en place.

11. Les modalités d'évaluation de l'accueil

L'évaluation de ces accueils se fera à différentes échelles :

a. Echelle locale :

Chaque équipe est dans l'obligation de produire un bilan à la fin de chaque période (année scolaire). Ce dernier se fait selon les critères définis dans chaque projet pédagogique :

- L'atteinte des objectifs pédagogiques spécifiques à chaque site
- Le nombre d'actions ou projets mis en place seul ou en lien avec les écoles et autres partenaires
- Les effectifs atteints
- Le retour des familles utilisatrices du service
- Les comptes rendus des réunions effectuées avec les équipes des périscolaires et les équipes d'enseignants

Un sondage à destination des familles, des partenaires, des directeurs d'école, des animateurs, des enfants sera réalisé à la fin de chaque année scolaire pour recueillir leurs avis, leurs suggestions afin d'améliorer la qualité des services.

Un comité consultatif restauration scolaire favorise les échanges entre les divers acteurs (parents, directeurs d'école, élus, pôle service à la personne) dans l'objectif d'améliorer le service.

b. Echelle communautaire :

Chaque année lors de la tenue du comité de pilotage du PEdT, une synthèse des différents bilans sera présentée.

Signataires du projet

Fait à ...

le

Le Maire ou le Président de la communauté de communes

Madame Valérie DAUTRESME

Inspectrice d'académie,

Directrice Académique des Services de l'Education Nationale des Vosges

Monsieur Remy POSTEAU

Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges